Image not found or type unknown

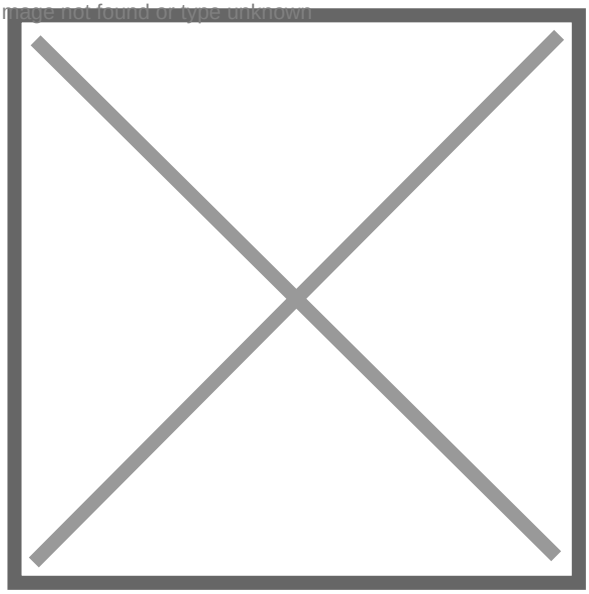

Attouchement sur mineur de 11 ans

Par **jpkuz**, le **05/05/2009** à **13:38**

Bonjour,
j'ai touché un enfant de 11 il ya qq temp, et l'ai masturbé deux fois
une plainte a eté deposé contre moi hier, ce qui tout a fait normal, je reconnat mes tort
je n'avait encore jamais fait sa ,ou pensé a un enfant avant cela, quand les parents sont venu me voir j'ai aquiécé ce que l'enfant leurs avait dit
je voulai me rendre a la gendarmerie pour faire une deposition, mais les parents ne savait pas s'il voulait porter painte
je suis suivi par un psychanaliste depuis deux semaine, qui ma dit que sa provenai peut etre de mon enfance ou j'ai eté touché par un copain plus vieux que moi, je ne sait pas, pour le moment je ne saurais pas expliquer pourquoi j'en suis arrivé a faire sa
j'ai appelé la gendarmerie ou la plainte a ete deposé ce matin, pour leurs donner mes coordonnées et leurs dire que je restait a leurs dispositions, mais que sa pouvait trainer un mois avant qu'il me convoque
j'aimerais savoir ce qu'il vas se passer par la suite au niveau juridique et quelle peine j'encoure
je suis au rmi et ne peut pas prendre d'avocat
de toute facon j'aquiece totu ce qui c passé

merci de votre reonse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés